

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni en salle communale sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	15	13	8

Présents (13):

Mmes BOUCHET, PERRAUD, GIORIA, MEURENAND, SATRE-CORDIER, BLANC;
MM. TARPIN, MOISSON, NAULET, VALENCOT, DUBOIS, PERDRIX, PAGE;

Absents (2) :

Mme VUILLOT-PLANTIN
M CATHERIN

Date de la convocation

17 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20260322-2026011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Secrétaire de séance : Franck MOISSON

DELIBERATION N° 2026011 portant sur la détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 500 à 1499	15	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Franck TARPIN